



Autoentrepreneur / bail locatif

Par **titits17**, le **17/11/2011 à 15:01**

Bonjour,rnrnJe reprend un hotel restaurant.rnJe suis depuis récemment gérant (non actionnaire, non salarié) de la Sarl exploitant le fond commercial.rnAu vu des nombreuses aides dont bénéficie le chômeur (ma situation) qui devient autoentrepreneur, je réfléchis à créer ma propre structure auto-entrepreneur et demander un bail locatif d'exploitation à la SARL. Le problème c'est que je ne sais pas si j'ai le droit d'etre à la fois gérant de la SARL et auto entrepreneur locataire du fond.rnrnY a t il une interdiction juridique à ce niveau ?rnrnMerci d'avance

Par **neilcaffrey**, le **18/11/2011 à 20:30**

bonsoir ,rn rn vous aimeriez avoir une autre activité (en auto-entrepreneur)et la sarl vous louerais une partie de l'hotel pour votre nouvelle activité ???rnrnou bien vous voudriez prendre la location gérance de l'hotel avec le statut d'auto-entrepreneur ???rnrncar etre gérant de la sarl et auto-entrepreneur pour la gerance de l'hotel cela n'est pas possible deja pour mettre en location gérance il faut avoir tenu l'etablissement au minimum 2 ans ,il faut l'aval des créanciers (banque, bailleur)rnrnattention le statut d'auto-entrepreneur n'a pas que des avantages et vous etes limitée en C.A.rnrncordialement.